

DÉLIBÉRATION N° 18

**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MASSE
DU 1^{er} AVRIL 2009**

Vu le décret n° 97-1181 du 24 décembre 1997 modifié, portant statut de l'Etablissement public administratif « la Masse des douanes », et notamment son article 16 ;

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration autorise la remise au service du domaine de la résidence de Villers-le-Lac (Doubs).

Fait à Montreuil, le 1^{er} avril 2009

Le président,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Jérôme Fournel', written over a horizontal line.

Jérôme FOURNEL